

Comité exécutif Projet de compte-rendu

Vendredi 29 mai 2020

10h00-12h30 CET

Réunion en ligne sur Interactio

Mot de bienvenue du Président, Guus Pastoor

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la dernière réunion (30/01/20) : adoptés

Nouveaux membres de l'Assemblée générale- Point d'information

- **Asociația pentru Promovarea Alimentului Românesc (APAR)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Secrétariat.

Le Secrétaire général rappelle que le Comité exécutif avait entériné la demande de candidature de l'APAR, une association roumaine, via demande urgente par email. Une nouvelle demande de candidature vient d'être envoyée par ClientEarth, une ONG internationale dédiée principalement aux questions environnementales sous l'angle juridique. D'ici un mois environ, une fois l'aval de l'autorité nationale compétente reçu, le Comité exécutif sera invité à l'entériner.

Le Président se réjouit de cette nouvelle candidature.

Questions administratives

- **Présentation par Pedro Reis Santos, Secrétaire général:**
 - **Rapport d'avancement à mi-parcours de l'année 4 (2019-2020)**

Le Secrétaire général rappelle que le Secrétariat doit envoyer un rapport d'avancement à mi-parcours à la Commission européenne, qui ne doit pas nécessairement être approuvé par le Comité exécutif ou l'Assemblée générale, afin de demander le deuxième versement financier de l'année 4. Le rapport a été soumis le 16 avril 2020. Le Secrétaire général présente le niveau d'avancement des différentes priorités et documents à produire au cours de l'année 4, tels qu'ils sont décrits dans le rapport d'avancement à mi-parcours. Lors de la prochaine réunion du Comité exécutif, il faudra aborder la question des priorités pour l'année 5.



- **Présentation par Panos Manias, Responsable financier**
 - **Présentation des comptes de l'année 4 (2019-2020)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Responsable financier.

Le Responsable financier informe qu'il n'y a pas eu d'évolutions majeures dans le budget depuis janvier à cause de la pandémie du Covid-19. Les coûts fixes avaient augmenté, conformément au budget. On s'attend à ce que davantage de réunions soient organisées d'ici la fin de l'année. Les contributions des États membres ont augmenté, grâce aux efforts du Secrétaire général qui a contacté presque tous les États membres. Le MAC compte aussi des nouveaux membres. Le Secrétariat a envoyé le rapport d'avancement à mi-parcours à la Commission et sollicité le deuxième versement financier. Le rapport a été approuvé et le MAC a reçu le deuxième versement.

Le Président souligne qu'à cause de la crise sanitaire actuelle, l'utilisation du budget sera différente des années précédentes. Il semblerait que la Commission recommande de ne pas organiser de réunions physiques jusqu'à la fin du mois d'août, ce qui signifie que le MAC n'organisera probablement pas de réunion physique au cours des prochains mois. Des réunions des Groupes de travail et du Comité exécutif seront organisées en ligne. Les réunions en ligne ont des coûts élevés, mais pas autant que les réunions présentielles, car il n'y a pas de frais de voyage. Il est fort probable que le MAC affiche un excédent, mais il ne sera pas le seul CC dans cette situation. Ce point sera probablement abordé lors de l'atelier financier organisé en juin entre la Commission et les Secrétariats. Au cours des prochains mois, il y aura autant de réunions de Groupes de travail que nécessaire. A la fin de l'année, une évaluation sera faite avec la Commission afin de définir la répartition du budget de l'année prochaine.

Répartition future des fonds aux Conseils consultatifs

- **Point sur la situation: Lettre de contestation du MAC**

Le Président rappelle que la Commission a annoncé une nouvelle méthodologie et que le Comité exécutif a envoyé un courrier, car il était difficile de comprendre le raisonnement et la procédure derrière cette décision. Le MAC n'a pas reçu de réponse à ce jour.

Pascale Colson (Commission européenne) répond que leur réponse est prête, mais qu'elle n'a pas encore été envoyée à cause des changements à la direction de la DG MARE. Elle sera envoyée sous peu. La représentante de la Commission souligne qu'il pourrait y avoir une certaine marge, vu que les exercices opérationnels des différents CC commencent à des dates différentes et le MAC commence heureusement à la fin de l'année civile. Vu que l'exercice du MAC débute en octobre, la représentante invite le MAC à contacter les services de la Commission en septembre pour étudier la possibilité d'une allocation supplémentaire. La Commission a examiné avec soin les arguments du Comité exécutif et fournira une explication. Avec la crise du Covid-19, on peut s'attendre à ce que



des fonds supplémentaires soient disponibles car la consommation de fonds sera plus faible.

Le Président propose d'attendre la réponse de la Commission afin de permettre une discussion éclairée sur le sujet. Le Président salue la flexibilité exprimée par la Commission.

Projet H2020 : TRACTION - Micro- et nano-plastiques dans notre environnement: Comprendre les expositions et leurs répercussions sur la santé humaine (Servicio Galego de Saúde)

- **Point sur la situation Lettre d'engagement pour rejoindre le Conseil consultatif externe**

Le Secrétaire général rappelle que le 31 mars, le MAC a reçu une invitation d'ANFACO-FEDEPESCA à rejoindre le Conseil consultatif externe. Le coordinateur du projet est le département de santé galicien. La lettre d'engagement a été approuvée par email via procédure urgente. Le représentant du MAC sera Benoît Thomassen, Président du Groupe de travail 3. Le représentant devra participer à une réunion par an. Le projet couvrira les dépenses associées à la réunion. Il faut pour l'instant attendre l'approbation du projet et de son budget.

Felicidad Fernández (ANFACO-CECOPECA) souligne qu'il s'agit d'un projet européen qui compte des représentants d'Espagne, Italie, Suède, Belgique, Danemark, Allemagne et République Tchèque. Le projet est actuellement en cours d'évaluation à la Commission. Une fois qu'une décision sera prise, elle sera communiquée au MAC.

Pandémie du Covid-19

- **Présentation d'un représentant de la Commission**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Président rappelle que de brefs échanges informels ont eu lieu chaque semaine avec l'Unité A.4 (Analyse économique, Marchés et analyse d'impact) de la DG MARE. Le Secrétariat a rédigé des rapports. Le Président souligne que ces échanges ont été très constructifs, vu qu'il s'agit d'une situation sans précédent qui a fortement perturbé l'ensemble du marché. L'ensemble de la chaîne d'approvisionnement a été fortement touchée. Mais la Commission et les États membres ont travaillé dur pour faire face à cette situation. A son avis, il y aura des répercussions à long terme sur le marché. Même après la réouverture, la situation va rester difficile pour le secteur HORECA. La situation financière est également difficile pour de nombreux opérateurs.

Pascale Colson (Commission européenne) souligne que la DG MARE a été en contact avec de nombreuses parties prenantes, afin de les soutenir et d'atténuer les répercussions. L'Initiative d'investissement en réaction au Coronavirus a été mise en place pour réorganiser les fonds non utilisés issus des fonds structurels. Il y a ensuite le programme SURE dédié au chômage. Puis l'encadrement temporaire des aides d'État. Des mesures spécifiques ont également été adoptées



dans le cadre du FEAMP.

Le Président suggère d’approfondir cette question au sein des différents Groupes de travail. Chaque GT devrait évaluer les répercussions du Covid-19 à travers le prisme des sujets qui le concernent, afin de décider si le MAC doit approfondir ses travaux sur la question.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) demande plus d’information sur les différents plafonds de l’aide d’État octroyée aux différents secteurs alimentaires. Elle considère que les dispositions mises en place pour les transformateurs, et plus particulièrement les commerçants, ne sont pas suffisantes pour faire face à la crise. Le FEAMP devrait contenir des dispositions générales en cas de crise pour les entreprises qui se trouvent en aval de la chaîne. Ils se demandent si le MAC ne pourrait pas procéder à une analyse générale de la gestion de la crise du Covid-19 dans le secteur. On pourrait envisager des lignes directrices ou des conseils sur les mécanismes à déclencher automatiquement afin de garantir la sécurité et la sûreté alimentaires dans l’UE. Cela permettrait d’être plus efficace en cas de crise future. Concernant l’accessibilité aux mesures d’aide, ils soulignent qu’il y a trop d’obstacles administratifs pour accéder au financement. Ils demandent plus de simplicité dans le langage utilisé, afin d’éviter différentes interprétations en situation de crise. Les États membres ont interprété différemment le nouvel article introduit dans le FEAMP pour les transformateurs.

Pim Visser (VisNed) remercie la Commission pour la prise de décision rapide qui a permis aux États membres d’utiliser les budgets existants pour répondre aux besoins immédiats du secteur de la pêche. Ils sont d’accord avec l’intervention précédente. Ils soulignent que l’aide financière correspondait à des fonds qui avaient déjà été alloués à des programmes existants. Ils exhortent la Commission à octroyer davantage de fonds et à compenser les fonds utilisés, afin que les États membres disposent des fonds initiaux. A long terme, il est nécessaire de fournir une aide plus importante. En cas de récession, si la consommation de poisson diminue, des actions seront nécessaires. La Commission devrait autoriser les pêcheurs à utiliser les quotas non utilisés pendant l’année en cours grâce à un report de 20% sur l’année prochaine.

Pascale Colson (Commission européenne), sur l’aide d’État, explique qu’en effet, la Commission a adopté un encadrement temporaire des aides d’État qui comporte différentes possibilités. Le seuil concerne la pêche. La Commission reconnaît que les répercussions de la crise sont considérables, raison pour laquelle la Commission vient d’annoncer 750 milliards d’euros via le programme Next Generation EU.

Fragkikos Nikolian (Commission européenne) explique que les échanges informels avec les représentants du MAC sur les répercussions du Covid-19 ont été très utiles à la Commission, cela les a aidés à comprendre la situation sur le terrain et à en tirer des propositions législatives. Concernant l’encadrement des aides d’État pour les pêcheurs, le montant maximum est de 120.000€, ce qui signifie qu’il a été multiplié par 4. Le secteur agricole dispose d’un plafond de 800.000€. Les entreprises ayant une activité primaire dans le secteur agricole, mais aussi une activité de pêche, ne



peuvent pas demander à recevoir les deux montants. Concernant l'amendement du FEAMP, sur l'article 69, l'amendement qui concerne les transformateurs, les mêmes possibilités sont données pour le fonds de roulement que pour l'aquaculture. Si les États membres ont interprété les choses différemment les uns des autres, cela doit être clarifié. Les dispositions concernant l'indemnisation des transformateurs sont les mêmes que pour les producteurs aquacoles. Il mentionne la proposition de la Commission d'un fonds de relance. Il y aura des conditionnalités, mais ce sera aux États membres de décider de les priorités. En temps normal, selon les différentes périodes de programmation, on constate que 10 à 15% des fonds alloués ne sont pas absorbés.

Pim Visser (VisNed) souligne que les produits de la mer ne sont pas mentionnés dans le programme de 750 milliards d'euros, cela dépendra donc de la bonne volonté des États membres. Les 10% correspondent au taux de friction habituel du système, car il y a toujours des projets qui n'utilisent pas la totalité de leur budget ou qui ne sont pas approuvés. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'enthousiasme ni d'intérêt vis-à-vis des projets. Simplement, les États membres ne sont pas autorisés à se surengager à presque 100%.

Stratégie De la ferme à la table

- **Présentation d'un représentant de la Commission**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Anne-Laure Gassin (Commission européenne) présente la stratégie De la ferme à la table, fruit d'une coopération entre la DG SANTE, la DG AGRI et la DG MARE. Elle constitue un élément essentiel du Pacte vert européen, dont le but est de créer un système alimentaire sain et respectueux de l'environnement. Ils présentent les défis du système alimentaire européen, la relance verte suite à la pandémie du Covid-19, les objectifs généraux, les buts pour atteindre une production alimentaire durable d'ici 2030, l'approche intégrée, les actions pour les différents acteurs de la chaîne alimentaire, des actions pour une pêche et une aquaculture durables, des actions visant à réduire le gaspillage et les déchets alimentaires, des mesures pour favoriser la transition et les avantages et les opportunités d'un système alimentaire durable.

Dora Barreira Ramos (Commission européenne) explique que la stratégie reconnaît l'importance de la pêche et de l'aquaculture. Tous les objectifs sont importants pour le secteur des produits de la mer. Il fait accélérer la transition vers une production alimentaire durable. La PCP doit permettre aux stocks de poisson d'atteindre des niveaux durables, en évitant les rejets, et il faut renforcer la gestion de la pêche en Mer Méditerranée. La révision du système européen de contrôle de la pêche permettra d'améliorer le système de traçabilité. Des actions existent pour soutenir la pisciculture. Les lignes directrices relatives à l'aquaculture garantissent que les principes de la stratégie sont correctement reflétés. La stratégie De la ferme à la table comprend également une stratégie sur les algues, qui reconnaît l'importance des produits de la mer pour leur faible empreinte carbone.



Anne-Laure Gassin (Commission européenne) présente d'autres actions de la stratégie. Elle souligne l'importance de la dimension internationale pour mettre en place des systèmes alimentaires durables. Et l'importance d'une approche collective en invitant les parties prenantes à participer au débat.

- **Échange de vues**

Le Président souligne que le MAC devrait se concentrer sur les sujets liés au marché, comme l'information des consommateurs, la traçabilité et le gaspillage alimentaire.

Pim Visser (VisNed) aimerait en savoir plus sur les particularités concernant le marché des produits de la mer frais. Ils aimeraient également en savoir plus sur les aspects sociétaux de la consommation d'aliments sains, surtout sur le rôle que pourraient jouer le MAC et les pêcheurs.

Daniel Voces (Europêche) souligne que la lettre de mission remise au Commissaire Sinkevičius mentionne l'importance du potentiel durable des produits de la mer, comme source alimentaire à faible empreinte carbone. Vu l'accent que la stratégie met sur la traçabilité et l'information des consommateurs, ils aimeraient savoir comment la Commission envisage de promouvoir les produits de la mer comme une source alimentaire durable à faible empreinte carbone, dans l'UE et ailleurs.

Christian Verschuern (EuroCommerce) aimerait en savoir plus sur la durabilité et l'étiquetage nutritionnel. Concernant l'étiquetage sur le devant des paquets, ils aimeraient savoir s'il s'agira d'un étiquetage harmonisé ou d'une méthodologie harmonisée, en particulier le lien avec le Nutri-score.

Andrew Kuyk (AIPCE-CEP) insiste sur le fait que le poisson est un aliment à faible empreinte carbone, intrinsèquement nutritif et sain. Les objectifs généraux de la stratégie De la ferme à la table résonnent chez les membres du MAC, étant donné qu'il s'agit d'une opportunité pour les produits de la mer comparés aux protéines produites sur la terre. Certains points en lien avec l'information des consommateurs et la comparaison entre différents systèmes de production seront difficiles. Des questions se posent également sur l'environnement marin, notamment les ZMP et l'utilisation de l'espace marin pour des parcs éoliens et la production d'énergie, ce qui pourrait provoquer des conflits d'intérêt. Le Covid-19 a démontré que la sécurité alimentaire et la résilience sont fondamentales. Des questions vont se poser sur les règles de concurrence équitables entre les différents systèmes alimentaires.

Hans Nieuwenhuis (Marine Stewardship Council) souligne l'importance de la faible empreinte carbone des produits de la mer, par opposition avec d'autres sources de protéines.

Emiel Brouckaert (AEOP) aimerait savoir si la stratégie De la ferme à la table avait estimé que la PCP actuelle n'était pas suffisante pour atteindre les objectifs de durabilité. Ils se réjouissent que la Commission maintienne un lien avec les parties prenantes. Ils aimeraient également savoir si les CC vont participer aux objectifs politiques spécifiques de la Stratégie, tout en considérant également le



lien avec d'autres DG.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) souhaitait avoir plus d'informations sur l'étiquetage nutritionnel. Si ces systèmes et algorithmes ne font pas l'objet d'un examen scientifique, les consommateurs pourraient avoir une image incomplète ou erronée. Par exemple, le Nutri-score ne tient pas compte de certaines valeurs nutritives du poisson, comme les Oméga3. Ils suggèrent que ce sujet fasse partie du programme de travail du MAC dans le cadre de la Stratégie De la ferme à la table.

Anne-Laure Gassin (Commission européenne) souligne que l'éducation nutritionnelle implique de nombreux acteurs et que la Commission n'a pas forcément cette compétence. Pour ce qui est de l'étiquetage, ce sera une démarche progressive. Pour les consommateurs, la clarté est fondamentale. Il existe un grand nombre d'étiquettes, ce qui peut induire en erreur. Actuellement, l'échéance est 2024. Pour l'étiquetage sur le devant du parquet, la Commission va faire une proposition, mais les détails et le format seront soumis à discussion avec les parties prenantes et à une analyse d'impact. Pour ce qui est des différents aspects de la durabilité, la Commission considère qu'il est important d'avoir une approche globale de la durabilité afin d'aligner les différents domaines politiques et d'identifier les tensions éventuelles. Sur la question du bien-être animal, le poisson sera inclus dans les travaux.

Dora Barreira Ramos (Commission européenne) précise que la stratégie stipule que la PCP fonctionne, mais il s'agit d'intensifier les efforts et de continuer à la mettre en œuvre, en traitant surtout les déficits de mise en œuvre, comme en Mer Méditerranée. Elle souligne le lien entre la résilience alimentaire et la mise en place d'un plan d'urgence prévue pour remédier aux situations de crise. La stratégie transmet le message que les produits de la mer sont des aliments à faible empreinte carbone, ce qui doit être davantage exploité. Il faudrait peut-être envisager d'investir dans des espèces peu valorisées. Des actions sur l'étiquetage et les Nutri-scores peuvent avoir des répercussions positives sur la promotion des produits de la mer.

- **Marche à suivre: définition des priorités du MAC**

Le Président souligne l'importance de ce sujet pour le MAC et propose de l'inclure à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité exécutif, afin de définir les prochaines actions.

Relation entre les Focus Groups, les Groupes de travail et le Comité exécutif

- **Échange de vues**

Le Président explique qu'il s'agit de voir comment optimiser les travaux du MAC, étant donné que le MAC cherche à être plus efficace. Certains problèmes sont liés à l'absence de réunions pendant la crise du Covid-19. Le Président rappelle que le règlement intérieur est clair, comprenant



l'Assemblée générale, le Comité exécutif, les Groupes de travail et les Focus Groups. Le MAC a approuvé des lignes directrices pour les Focus Groups. L'équipe de direction n'est pas un organe formel du MAC, mais il est reconnu dans le programme de travail pour coordonner les réunions. Conformément au règlement d'ordre intérieur, le Comité exécutif met en place les GT, ce qui s'est traduit par des GT permanents. Dans la pratique, ce sont les GT qui ont établi les FG. Sur les dossiers précédents, les termes de référence des FG n'ont pas toujours été clairs. Le Comité exécutif n'a pas toujours clairement défini les objectifs.

Pour la stratégie De la ferme à la table, une véritable discussion doit avoir lieu sur la stratégie et l'approche du MAC. Une fois définie, ces discussions pourront passer au niveau des GT afin d'approfondir certains sujets. Ensuite, il pourrait y avoir des FG pour traiter certains thèmes particuliers et avoir des débats plus techniques. Dans la pratique, les GT et le Comité exécutif n'avaient pas donné assez d'orientations aux FG. Les membres ont interprété les choses différemment. Il ne faut pas demander aux FG de débattre de sujets trop vastes. Le Comité exécutif doit définir des discussions stratégiques. Au sein des FG, le nombre de membres est plus réduit, tout le monde n'est donc pas représenté. Il est important de rationaliser les travaux depuis le haut.

Le MAC a produit des avis de qualité, mais pour les normes de commercialisation le Président et le Président du GT1 ont été déçus. Si les différentes opinions avaient été clairement énoncées au niveau du GT, le MAC aurait produit un avis de meilleure qualité. Il aurait été possible de rédiger un document mieux intégré tenant compte des différents point de vue. Il est important de garantir la cohérence, même si l'avis contient différentes opinions.

Christian Verschuern (EuroCommerce) souligne l'importance des meilleures pratiques et apprécie les efforts visant à rationaliser. Il faudrait éviter tout excès de bureaucratie. Il est important que le Secrétariat centralise et soumette les points clés à discussion, afin de résoudre les différends et d'orienter les travaux. Le Comité exécutif devrait se concentrer sur des présentations de qualité, comme celles de la Commission, et moins sur les questions administratives et financières.

Sean O'Donoghue (EAPO) souligne qu'il est important que le Comité exécutif ait une discussion franche et complète sur ce sujet. Il semblerait que le MAC n'arrive pas à réunir les nombreuses différentes parties autour d'un compromis raisonnable, pour parvenir à une position unanime qui serait transmise à la Commission et aux États membres. Le consensus devrait être la norme, même si un consensus plein et entier ne sera pas toujours possible. Les règlements des FG et des GT sont assez clairs. Ce sont les GT qui devraient jouer un rôle moteur au sein des CC. Si un GT nécessite une expertise particulière sur une question précise, alors il pourra mettre en place un FG. Le FG n'est pas un organe de prise de décision. Les membres d'un FG devraient participer sur la base de leur expertise.

En ce qui concerne les GT, la crise du Covid-19 est une situation inédite, qui nécessite plus que des réunions et des conférences virtuelles. La leçon à retenir est que la procédure écrite doit être le



dernier recours. Il faudra organiser des réunions du Comité exécutif et des GT afin de traiter ces problèmes. L'organe de prise de décision du MAC est le Comité exécutif. Néanmoins, il est assez difficile pour le Comité exécutif de travailler de façon efficace si le GT parvient à définir un avis unanime et qu'il y a ensuite un deuxième puis un troisième changement d'opinion.

Dans la pratique, le MAC a rédigé de très longs documents, dont les recommandations sont reprises uniquement aux deux dernières pages. Les documents finaux envoyés par le Comité exécutif devraient contenir principalement les recommandations. S'il y a un accord sur la recommandation, mais pas sur les pages précédentes, cela ne pose pas de problème. Le Secrétariat devrait disposer d'une plus grande autorité pour réduire la longueur des documents. Il est important que tous les membres comprennent les travaux et que les membres se fassent confiance.

Pim Visser (EAPO) soutient les commentaires précédents. Le FG sur les normes de commercialisation a passé beaucoup de temps à rédiger l'avis. Sur base de son expérience au sein d'autres CC, les avis exprimés dans le FG sont maintenus ou ne sont que très légèrement modifiés. Il est important de garantir la confiance entre les membres et de ne pas modifier un avis en profondeur au niveau du Comité exécutif.

Vanya Vulperhost (Oceana) explique qu'à cause de la situation générale du Covid-19, il leur a été difficile de participer aux FG et aux GT. Ils se sont rendu compte ultérieurement que l'avis ne correspondait pas à leur définition des critères de durabilité. Ils ont eu le sentiment qu'il ne reflétait pas les avis précédents du MAC, comme celui sur les règles de concurrence équitables pour les produits transformés. Ils s'efforceront de participer davantage. Ils suggèrent que le Secrétaire général joue un rôle plus actif en contactant les ONG membres lorsqu'elles ne réagissent pas.

Daniel Voces (Europêche) convient qu'il faudrait une meilleure coordination des travaux internes, et de meilleures instructions du Comité exécutif aux FG et GT. Les avis sont peut-être trop longs. Les organisations faitières européennes doivent également réfléchir en interne à mieux coordonner le point de vue de leurs membres. Ce serait une importante façon de collaborer et d'établir de la confiance entre les membres. Un changement de point de vue entre les FG et les GT du même groupe complique la possibilité de dégager un consensus. C'est une bonne chose de définir un mandat pour les FG, mais cela ne devrait pas compromettre l'efficacité des CC, à cause du nombre limité de réunions. Il est important de voir comment mettre ce mandat en place assez rapidement, afin que l'avis ne soit pas envoyé trop tard à la Commission. Le Secrétaire général devrait avoir plus de compétences dans la rédaction des avis, afin qu'ils soient plus précis et plus faciles à lire. Concernant les normes de commercialisation, il est regrettable de ne pas être parvenu à un consensus et que certaines organisations se soient mises d'accord sur une position minoritaire. Il ne s'agissait que d'une réflexion sur un avis précédent sur le même sujet. Plusieurs membres du MAC ont soumis individuellement leur propre opinion à la consultation de la Commission, ce qui ne devrait pas avoir lieu. Les opinions des membres doivent être reflétées dans l'avis du MAC.



Christine Absil (Good Fish Foundation) est d'accord avec les intervenants précédents. En ce qui concerne les normes de commercialisation, ils soulignent que la question intéresse aussi d'autres GT. Les questions de durabilité, de traçabilité et d'information des consommateurs concernent plusieurs GT. C'est donc au Comité exécutif de décider comment gérer ces questions-là. Tous ces sujets devraient peut-être être traités au sein d'un GT « De la ferme à la table », afin d'éviter que certains points ne soient laissés de côté par un FG.

Le Président, sur base des interventions, souligne que tous les membres veulent un MAC qui fonctionne bien. Il est important de s'assurer que le Comité exécutif élabore une vision d'avenir stratégique, et c'est ensuite aux GT d'approfondir les différentes questions. Il ne devrait pas y avoir autant de procédures écrites. Le MAC devrait pouvoir organiser autant de vidéo-conférences que nécessaire. Le fait qu'il existe différents points de vue n'est pas un problème, il s'agit d'échanger ces points de vue lors des discussions ouvertes qui se tiennent au niveau des GT. C'est une bonne idée de proposer des avis plus courts et de se concentrer davantage sur les recommandations. Le Président est d'accord avec le fait que le Secrétariat, au-delà de ses responsabilités formelles, devrait faciliter les documents, arrondir les différences et trouver la formulation adéquate. L'objectif est d'être capable d'adopter des avis au bon moment. Le Président souligne l'importance de se concentrer sur des sujets plus limités. Lors du prochain Comité exécutif, les membres devront aborder la stratégie De la ferme à la table comme un nouveau défi, afin d'adopter une vision stratégique.

AACP

- **Rapport- Réunion du Conseil consultatif (17/03/20): Daniel Voces (Europêche)**

Daniel Voces (Europêche) explique qu'il a participé à la dernière réunion du Conseil consultatif de l'AACP. Lors de la réunion, il a présenté un résumé des travaux du MAC, en se centrant plus particulièrement sur l'avis relatif aux règles de concurrence équitables et la réponse envoyée par la Commission, ainsi que l'avis sur les accords commerciaux et de développement avec les pays ACP. Le compte-rendu de la réunion de l'AACP est disponible en ligne.

- **Termes de référence du Conseil consultatif de l'AACP**

Le Secrétaire général explique que l'AACP est en train d'élaborer de nouveaux termes de référence pour son Conseil consultatif, afin d'améliorer la communication avec les CC. Ils seront publiés au début du mois de juin. L'AACP a essayé de voir comment le Conseil consultatif pouvait mieux conseiller l'AACP, et comment l'AACP pouvait contribuer à la réception de meilleures données, s'assurer que tous les secteurs sont représentés, que l'AACP est utile aux CC et améliorer les capacités de l'AACP pour traiter les problèmes de contrôle. Le Secrétaire général explique que le LDAC a produit un avis détaillé sur ces termes de référence à l'attention de l'AACP. Le MAC doit donc décider s'il souhaite envoyer un avis à l'AACP. Il faudrait être très rapide, car l'AACP souhaite



publier ces termes de référence le 1er juin, bien qu'il ne s'agisse pas d'une échéance définie précisément.

Le Secrétaire général suggère que, vu le calendrier, les membres aient la possibilité de donner leur avis et que le Secrétariat informe l'AECF par email, ou que Daniel Voces les présente lors de la prochaine réunion du Conseil consultatif de l'AECF. Il y a également la possibilité d'entériner l'avis du LDAC.

Alexandre Rodriguez (LDAC) explique que le LDAC a produit un avis très complet basé sur sa propre expérience de participation au Conseil consultatif. Il encourage les membres du MAC à lire cet avis. La consultation de l'AECF semble plutôt informelle, ce serait donc une bonne chose que le MAC produise son propre avis assez rapidement. Les avis feront probablement l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion du Conseil consultatif en septembre/octobre.

Sean O'Donoghue (EAPO) estime que la période de temps est trop courte. Ils suggèrent d'analyser les avis du LDAC, du PELAC et du BSAC. Concernant la stratégie De la ferme à la table, ils suggèrent que l'un des GT se l'approprie et que la question soit traitée de façon horizontale.

Juan Manuel Trujillo Castillo (ETF) considère que la meilleure option serait d'entériner l'avis du LDAC. Il est important que la Commission connaisse la position du MAC.

Le Président propose d'évaluer les avis des autres CC et de les entériner ou de recueillir des commentaires supplémentaires. Il sera aussi possible de réagir moins formellement en septembre.

DIVERS

Aucun.



Résumé des points d'action

- **Futur octroi de fonds aux Conseils consultatifs:** Attendre la réponse de la Commission européenne. Fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion du Comité exécutif.
- **Projet H2020 : TRACTION - Micro- et nano-plastiques dans notre environnement: Comprendre les expositions et leurs répercussions sur la santé humaine (Servicio Galego de Saúde) :** Attendre que le projet soit approuvé.
- **Pandémie du Covid-19:** Les discussions vont se poursuivre. Les GT devraient réfléchir à la façon dont ils vont se répartir le travail sur cette question, en fonction de la perspective de chacun des groupes.
- **Stratégie De la ferme à la table :** Fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion du Comité exécutif. Décider comment organiser le travail et définir les éléments prioritaires pour le MAC.
- **AECP:** Examiner les avis émis par les autres CC et envisager leur adoption.
- **Relation entre les Focus Groups, les Groupes de travail et le Comité exécutif** Dans l'objectif de travailler de façon plus efficace et plus coopérative dans le cadre de la stratégie De la ferme à la table.



Liste des présents

Représentant	Organisation
Alexandre Rodríguez (observateur)	Secrétariat du Conseil consultatif de pêche lointaine (LDAC)
Andrew Kuyk	AIPCE-CEP
Anna Boulova	FRUCOM
Anne-Laure Gassin	Commission européenne
Béatrice Gorez	CFFA-CAPE
Cécile Fouquet (observatrice)	Secrétariat du Conseil consultatif pour l'aquaculture
Christian Verschueren	EuroCommerce
Christine Absil	Good Fish Foundation
Christophe Vande Weyer	Commission européenne
Daniel Voces de Onáindi	Europêche
Daniel Weber	European Fishmeal
Dora Barreira Ramos	Commission européenne
Els Bedert	EuroCommerce
Emiel Brouckaert	AEOP
Felicidad Fernández	ANFACO-CECOPECA
Fragkiskos Nikolian	Commission européenne
Gaël Lavielle	Les Pêcheurs de Bretagne
Georg Werner	Fondation pour la justice environnementale
Gerd Heinen	Commission européenne
Guillaume Carruel	AEOP
Guus Pastoor	AIPCE-CEP
Hans Nieuwenhuis	Marine Stewardship Council
Haydeé Fernández Granja	CONXEMAR
Juan Manuel Trujillo Castillo	ETF
Katarina Sipic	AIPCE-CEP
Katrin Vilhelm Poulsen	WWF
Laurène Jolly	Commission européenne
Massimo Bellavista	COPA COGECA





Market Advisory Council

Représentant	Organisation
Mirta Novak (observatrice)	Croatie
Panos Manias	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pascale Colson	Commission européenne
Pedro Reis Santos	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pim Visser	VisNed
Rosalie Tukker	Europêche
Sean O'Donoghue	AEOP
Vanya Vulperhorst	Oceana

